

COMMUNIQUÉ
2 Avril 2020

CORONAVIRUS :
PRESERVER LA SANTE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PERSONNES AGEES

Suite à la demande de l'AD-PA, l'Etat a récemment saisi le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) sur les questions de confinement et d'isolement des personnes âgées vivant en établissement.

Le Comité a rendu son avis ce mercredi rappelant que toute mesure limitant les libertés devait être proportionnée et individualisée.

L'AD-PA salue la qualité de ce rapport qui rappelle notamment les sous-effectifs chroniques du secteur.

L'AD-PA préconise donc en ce sens la mise en œuvre rapide de mesures pratiques permettant de concilier tout autant les impératifs éthiques que sanitaires qui s'imposent en la période.

Ainsi, pour que l'intégrité psychique et l'intégrité physique des personnes âgées vivant en établissement comme à domicile soient préservées il convient :

- d'assurer la mise à disposition, autant que de besoin, de masques pour l'ensemble des professionnels, avec une attention particulière pour ceux de l'aide à domicile, voire des personnes âgées
- développer des campagnes de tests systématiques de tous les professionnels et personnes âgées
- d'organiser un renfort significatif des équipes en établissement comme à domicile afin d'en augmenter le nombre et notamment des psychologues pour soutenir personnes âgées, familles et professionnels

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées